

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 ; ; six mois 14 ; ;
 ; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIEN et C^{ie}, 20, rue de la Brique. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIEN et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 18 FÉVRIER 1868.

BULLETIN

Le *Moniteur* a publié les deux notes suivantes :

« S. Exc. M. le marquis de Meustier, ministre des affaires étrangères, a échangé aujourd'hui avec M. de Bornemann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Mecklembourg à Paris, une déclaration portant abrogation de l'article 18 du traité de commerce et de navigation conclu, le 9 juillet 1865, entre la France et les deux grands-duchés.

« Aux termes de cet article, le Mecklembourg s'était engagé à ne point élever au-delà d'un chiffre déterminé le taux des taxes applicables aux produits du sol et de l'industrie de la France. Cette stipulation mettant obstacle à l'entrée des grands-duchés dans le Zollverein, le gouvernement de l'Empereur a accueilli la proposition de renoncer, moyennant compensation, aux avantages qu'elle lui assurait. Pour prix de cette renonciation, il a obtenu du Zollverein un certain nombre de concessions douanières, dont la plus importante consiste dans une réduction à 20 fr. les 100 kilos du droit sur les vins en cercles et en bouteilles.

« Ces dégrèvements devant être consacrés par leur insertion dans le tarif annexé au traité en cours de négociation entre le Zollverein et l'Autriche, la déclaration échangée avec le Mecklembourg porte qu'elle sera exécutoire à dater de la signature de ce traité. »

« Une dépêche télégraphique privée adressée aujourd'hui de Munich à Paris, annonce que « la presse de Vienne serait unanime à affirmer que le comte Platen n'aurait pas fait passer la légion hanovrienne de Suisse en France sans autorisation expresse et même une invitation venue de Paris. »

« Ces renseignements sont inexacts. Aucune autorisation, aucune invitation n'a été envoyée de Paris pour faire passer les émigrés hanoviens de Suisse en Al-

sace. Ceux-ci ont pénétré sur notre territoire spontanément et sans avertissement préalable.

« Dès que le gouvernement a été prévenu de ce fait, il a pris les mesures nécessaires pour interner séparément les officiers et les soldats à une grande distance de notre frontière de l'Est. »

Nous ne pouvons parler qu'avec la plus extrême réserve des débats législatifs. Signalons pourtant à l'attention de nos lecteurs le magnifique discours prononcé vendredi par M. Berryer qui, s'appuyant sur cette parole pleine de vérité de Fénelon : « L'ordre, sans la liberté et la justice, c'est l'esclavage, c'est la tyrannie, » aurait voulu modifier le roulement des tribunaux, afin que désormais, en matière de procès politiques de presse, ce ne soit plus le procureur-général, c'est-à-dire l'accusateur public, qui choisisse les juges et compose la Chambre.

Nous ne pouvons suivre l'illustre orateur dans les développements qu'il a donnés à sa thèse et nous renvoyons le lecteur au compte-rendu du *Moniteur* : cela nous épargnera 1,000 fr. d'amende.

Dans la séance de samedi, M. Berryer a encore repris la parole en faveur d'un amendement de M. Lanjuinais et relatif à la diffamation envers les fonctionnaires. M. Lanjuinais réclamait le droit pour tous les citoyens de formuler leurs griefs contre tous les fonctionnaires du gouvernement. M. Berryer l'a secondé en demandant à son tour la responsabilité de tous les fonctionnaires publics et des directeurs de grandes compagnies et sociétés financières.

Est-il besoin de dire que la Chambre a repoussé ces amendements ?...

LES CONVICTIONS D'UN LIBRE-ÉCHANGISTE.

M. Michel Chevalier, le chef de l'école saint-simonienne qui a fait triompher le principe du libre-échange, prétend dans ses discours qu'il a toujours été persuadé que ces doctrines devaient faire le bon-

heur de la France. Il a sans doute oublié la profession de foi qu'il adressait en 1849 aux électeurs de l'Aveyron, pour le besoin de sa candidature; en voici quelques extraits :

« Je n'éprouve aucun embarras à le reconnaître, la science abstraite de l'économie politique recommande, entre autres choses, la liberté des échanges. Est-ce à dire pour cela qu'un gouvernement dont les chefs sont familiers avec l'économie politique et qu'un député qui se sera livré à l'étude de cette science ira supprimer les droits protecteurs qu'il trouvera établis et abolira les douanes ? Non assurément ; car, dans le gouvernement des sociétés on a d'autres prescriptions à écouter que celles de l'économie politique ou de toute autre science abstraite.

« Le propre des sciences abstraites est de raisonner dans des hypothèses générales et de ne pas tenir compte des circonstances spéciales ou locales, des temps et des lieux. En politique et dans l'enceinte des assemblées législatives, on procède d'après des règles bien différentes.

« Le département de l'Aveyron a pour principale ressource, l'industrie agricole et particulièrement l'élevé du bétail ; il a aussi dès à présent et surtout pour l'avenir l'industrie du fer. Or, je ne tiendrais à rien moins qu'à ruiner nos cultivateurs qui élèvent des bœufs et des moutons, et qu'à écraser les forges naissantes, parce que je suis professeur d'économie politique !

« S'il est un fait reconnu, disent les personnes charitables qui colportent ces bruits, c'est que l'économie politique recommande la liberté commerciale ; et qui ne voit que la libre entrée du bétail et des fers étrangers porterait un grand préjudice à nos cultivateurs, anéantirait nos forges actuelles, et empêcherait la création de toutes celles qui se préparent ? telle est l'accusation.

« Je ne pense pas qu'elle ait encore ébranlé aucun de mes amis ; je n'ai négligé aucune occasion de montrer combien les intérêts du département m'étaient chers, combien j'avais à cœur de les soutenir.

« Vous ne pouvez manquer de juger de l'avenir par le présent ; et vous penserez sans doute que si les éleveurs de bétail et les producteurs de fer étaient jamais menacés dans leurs intérêts, je ne leur ferais jamais défaut.

« Précisons les faits : Qu'il soit ou ne

soit pas professeur d'économie politique, tout député d'Aveyron doit désirer fermement que l'on maintienne, qu'on étende même, autant que cela sera possible, les garanties présentes accordées à l'agriculture ; tout député de l'Aveyron doit vouloir que l'industrie des fers s'étende dans ce département et y jette de profondes racines ; par conséquent, on ne peut supposer qu'un député de l'Aveyron se prête à bouleverser les conditions administratives, fiscales et législatives dont le maintien est nécessaire pour que les capitaux continuent à se conserver à l'établissement de forges nouvelles.

« En un mot, tout député de l'Aveyron, s'il est homme de sens, doit penser que le moment serait malheureusement choisi pour toucher aux droits de douane sur le bétail et sur les fers, et qu'une de ses premières obligations est et sera, vraisemblablement bien longtemps encore, de les défendre au besoin. »

Voilà les fermes convictions des professeurs d'économie politique qui président aux destinées commerciales de la France. C'est à de pareils hommes à décider si nous pourrions vivre, ou si on nous offrirait en sacrifice à l'étranger. Leur opinion, jointe à celle de quelques avocats chargés de défendre le gouvernement dans les Chambres, a suffi pour changer les sentiments si fermement protectionnistes de l'Empereur, et pour faire signer le traité de commerce, malgré les protestations de tous les industriels sans aucune exception.

Ces professeurs ont imposé de force le régime du libre-échange à l'industrie nationale, naguère si florissante, en disant qu'ils en prenaient la responsabilité devant l'histoire. Quand l'histoire racontera les circonstances véritables qui ont déterminé l'acceptation du traité de commerce, le monde en sera étonné ; et les générations futures se refuseront à comprendre qu'un peuple comme le peuple français ait subi sans résistance la loi de quelques théoriciens qui ne savaient pas un mot d'industrie. On croira avec peine qu'on ait ainsi livré le commerce français à ces messieurs, pour faire une expérience *in animâ vili*, et on jugera bien sévèrement

ceux qui ont préféré servir les intérêts étrangers avant les intérêts de leur propre pays.

J. REBOUX.

Les armements pacifiques

Ce que les cabinets cherchent à dissimuler avec le plus grand soin, c'est le but des armements maritimes.

La Russie, interrogée sur l'expédition d'une flotte de la Baltique dans la Méditerranée, répond : moi, je rappelle deux bateaux de la Méditerranée dans la Baltique.

M. Menabrea équipe sept vaisseaux, sept excellents vaisseaux de guerre, *porpetto*, avec l'intention de protéger les intérêts de ses nationaux dans la Plata ; il affirme à la tribune que c'est dans la Plata.

Sept bâtiments américains se promènent bien dans la baie de Naples sans qu'on sache pourquoi.

Sait-on davantage le nom de l'acheteur des 19 monitors qui vont sortir des ports des Etats-Unis ?

On joue aux barres. Toutes ces réflexions empêcheraient de dormir si on ne supposait pas que l'Europe est en proie à une nouvelle maladie, la maladie des armements. Il faut avouer qu'elle ne fera pas monter la rente.

J. FLEURICHAMP.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 17 février.

Samedi, à la première soirée dansante de la présidence, — où soit dit entre parenthèses, il y avait à part les députés, peu de personnages politiques, mais en revanche beaucoup de jeunes et jolies femmes, parmi lesquelles on remarquait Madame Henri Schneider qui a conduit le coillon avec un entrain du meilleur ton — M. Schneider émettait l'opinion que la loi sur la presse ne pourrait pas être votée par le Corps législatif avant trois semaines.

Il reste en effet encore à discuter plusieurs amendements touchant à des questions importantes de nature à passionner les esprits. De ce nombre, est celle des annonces judiciaires, sur laquelle la discussion doit s'ouvrir aujourd'hui ; puis la question relative à la publication dans les journaux des procès de presse. M. E. Picard

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 19 FÉVRIER 1868.

— 7 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

IV

UN GRAND PROJET

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 16 février.)

Perrin Macé fit une petite grimace qu'il croyait être un sourire, et remit à Guillaume la somme qu'il demandait.

« J'espère que ce n'est pas de la nouvelle monnaie du Dauphin, dit Guillaume en examinant les pièces.

« Vous savez bien qu'elle n'a point passé, grâce aux efforts de notre prévôt des marchands, Etienne Marcel, un homme de trempé.

« On dit bien des choses de lui.

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

— Quoi donc ?
 — Un sait qu'il conspire pour Charles de Navarre.
 — On s'abuse.
 — C'est possible ; mais si j'étais à la place du prévôt, je prendrais mes précautions... et je me défierais surtout de Jean de Charny.

— Et pourquoi ?
 — Pourquoi... pourquoi... je crois que Jean de Charny, qui est gentilhomme de la chambre du Dauphin, à une petite pointe de rancune contre Etienne Marcel, il s'agit d'une amourette de jeunesse... Tiens, mais je cause là beaucoup trop.

L'ancien orfèvre jeta sur l'empereur de Galilée un regard furtif et profond.

— Il est ému par quelques pintes de vin bleu, pensa-t-il, on peut le faire jaser. Pendant ce temps, Guillaume Saboureau écrivait et signait un reçu de quarante livres à rembourser dans deux mois.

— Et votre histoire d'amourette ? demanda Perrin Macé.

— Vous êtes bien curieux !
 — Moi, pas du tout, au contraire.
 — Alors ?
 — La preuve, c'est que je vous déclare que vous pouvez tout garder.

C'était le prendre, ce digne empereur, par le côté de la délicatesse ; il se piquait d'en avoir.

— Au fait, dit-il, je la tiens de Pulchérie...
 — Une femme ?
 — Admirable... il y a dix ou quinze ans. Cette Pulchérie est la servante d'une autre belle femme qui demeure vers la porte Saint-Christophe, et qui est la sœur de Jean de Charay. Comprenez-vous ?
 — Très-bien ; mais cela ne dit rien.

— Attendez donc un peu. Jean de Charny vient souvent voir sa sœur, et il a en elle la plus grande confiance. Or, la semaine dernière, Pulchérie entendit une conversation du frère et de la sœur, qu'elle me raconta.

— Ah ! voyons.
 — Ils étaient tous deux près d'une cheminée. Jean racontait familièrement à sa sœur qu'il avait autrefois, il y a six ou sept ans, aimé une femme pauvre et du bas peuple ; que pendant quelque temps il avait vécu heureux avec elle, puis qu'un certain jour elle disparut. Jean de Charny ne sut que plus tard qu'elle avait cédé aux recherches d'Etienne Marcel et qu'elle avait eu un fils de lui. Il paraît que cette femme vit maintenant assez heureuse dans la rue Saint-Christophe, où elle tient une taverne. On l'appelle Geneviève-la-Folle, parce qu'elle perdit un peu la tête lorsque Etienne Marcel l'abandonna.

— Qui ne connaît Geneviève-la-Folle ! dit Perrin Macé ; vous même, n'avez-vous pas quelquefois fréquenté sa taverne ?

— Quoi qu'il en soit, maître Saboureau sans répondre à l'a-propos de l'ancien orfèvre, il paraît que cette aventure a fait naître dans le cœur de Jean de Charny une haine terrible contre Etienne Marcel, et il disait à sa sœur qu'il saisirait ardemment la première occasion de vengeance qu'il rencontrerait. Et comme sa sœur lui faisait remarquer qu'il s'exposait beaucoup s'il s'attaquait à un homme tel que le prévôt, il répondit qu'il avait pris ses précautions, et que monseigneur le Dauphin lui avait accordé sa grâce pour le cas où il tuerait Etienne Marcel. Voilà, maître Perrin Macé, tout ce que j'ai appris. Vous êtes satisfait.

— D'autant plus que si je vous demandais cela, c'était par pure curiosité : je ne connais ni Etienne Marcel ni Jean de Charny, et ils peuvent s'entredégouter tout à leur aise sans que je m'en inquiète.

— Alors, je vous quitte, et je vais payer mon drapier.

— Dans deux mois vous serez remboursé.

— Sinon... vous savez, je fais comme le drapier ; le Châtelet est grand, on trouvera bien une petite place pour vous y loger.

— Chut ! fit Guillaume en roulant ses gros yeux.

— Je sais bien que vous craignez le bruit, le scandale ; un membre de la chambre des Comptes faisant des dettes ! Guillaume Saboureau s'était levé.

— Après tout ce ne serait pas plus curieux qu'un trésorier donnant de faux comptes, et faisant bénéficier sur les deniers du roi.

— Quelle mauvaise langue vous faites !
 — D'honneur !
 — Quoi ! Jean Baillet...
 — Jean Baillet, maître Perrin Macé a maîtres dans l'administration des revenus, et il y a maintenant un déficit de quinze mille écus. Ceci est un secret ! on s'en est aperçu à la chambre des Comptes, demain si maître Baillet ne peut présenter à réquisition les quinze mille écus, il est mis en jugement. Le gaillard ne se doute de rien, il avait si habilement arrangé les chiffres ! Je le défie bien de trouver dans ses coffres les quinze mille écus qu'on lui demandera.

« Dicu soit loué ! justice sera faite.
 — Adieu, maître Macé, et surtout de la discrétion pour l'affaire du trésorier.

— Je serai muet. Adieu.

A peine l'empereur de Galilée fut-il parti que Perrin Macé se rendit en toute hâte chez le seigneur des Armeries, près la porte Barbelles-sur-l'Éau.

Il aurait voulu lui parler, mais un serviteur qu'il rencontra sortant lui annonça que son maître était absent. Toutefois, Perrin Macé, en habitué de la maison, monta dans la chambre de Messire Jacques, qu'il trouva ouverte, et y laissa ses mots écrits sur un parchemin en caractère de convention, qu'aucun indiscret ne pouvait lire.

« Etienne Marcel court un danger dont je vais le prévenir. Le trésorier Jean Baillet va être à nous ; cela me coûtera quinze mille écus, mais Jean Baillet nous servira beaucoup. Je reviendrai demain. »

Un corridor séparait cette chambre de celles réservées à la dame Hermance des Armeries. Au moment où Perrin Macé sortait de chez messire Jacques, il entendit parler dans la pièce voisine ; une voix d'homme frappa son oreille : c'était celle de Raoul, le chevalier d'Herbigny.

« Il est seul avec dame Hermance pensa Perrin Macé, je serais curieux de savoir ce qu'ils peuvent se dire.

Alors Perrin Macé, qui connaissait parfaitement toute la maison, se glissa dans les plus d'une double tapisserie qui donnait sur l'escalier d'un côté, et vers la chambre de dame Hermance. De là il pouvait tout entendre et gagner l'escalier dès qu'il craindrait une surprise.

« L'écoula... »

« — »